

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 20 JUIN 2018

N° 2018-07-04

L'an deux mille dix-huit, le vingt juin à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du douze juin deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 132 Présents (mini 30) : 36
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 251 Présentes : 60 Exprimées par pouvoirs : 79 Total (mini 127) : 139
Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 6 voix)

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 7 voix)

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Michel ROLLAND

30 représentants des communes, communes associées et villes- portes (porteurs chacun d'1 voix)

Béatrice ALLIROL, Louis AUTRAND suppléant, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Bruno BLAIN suppléant, Jean-Marc BOUVIER, Stéphane CLOSSE, Viviane COCQUELET-COURBET, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Laurent HARO, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Valery LIOTAUD, Jean-Charles MATHIEU, Chantal MARCOU suppléante, Henriette MARTINEZ, Georges MOCHOT suppléant, Roland PEYRON suppléant, Jacques NIVON, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Caroline YAFFEE.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Bruno LAGIER à Béatrice ALLIROL, Mounir AARAB et Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Monique BALDUCHI à Christian BARTHEYE, Robert GIVAUDAN et Françoise CASALINO à Sébastien BERNARD, Anne LORNE et Franck REYNIER à Didier-Claude BLANC, Pierre SCHIAZZA à Viviane COCQUELET-COURBET, Claude BAS à Pierre COMBES, Olivier CADIER et Christelle RUYSSCHAERT à Rosy FERRIGNO, René ALMERAS et Claude PIGAGLIO à Evelyne GAUTHIER, Jean SCHÜLER à Christian GODART, Marcel BAGARD à Marc GUERIN, Guy FAURE et Franck MUCKE à Dominique JOUVE, Eliane BARREILLE et Philippe CAHN à Valery LIOTAUD, Philippe DE BEAUREGARD et Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, André AUBERIC et Jeannie DENIEAULT à Jean-Charles MATHIEU, Jean-Marc AUDERGON et André GILLES à Corinne MOULIN, Dominique MALLIÉ à Jacques NIVON, Jean GARCIA et Pascale ROCHAS à Éric RICHARD, Jean-Marc ARCHAMBAULT et Damien DURANCEAU à Michel ROLLAND, Michel COUBAT et Sylvie LAMBERT à Caroline YAFFEE,

Délégués excusés

Agnès ARMAND, Marie-Claude BUCHER, Marie-Claire CARTAGENA, Gérard COUPON, Marie-Pierre MONIER, Marie-Pierre MOUTON, Frédéric ROUX, Claude THOMAS.

Invités excusés

Frédéric LAVERGNE (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), Nadine MORDANT (Commissariat des Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Ghislaine SEVE (Trésorerie de Nyons)

Participaient également à la réunion :

Christophe BONAL (DDT 26), Christine BONNARD (Sous-préfète de Nyons), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Sébastien NINON (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Madame Corinne MOULIN est nommée secrétaire de séance.

Objet : Animation du Plan Pastoral de Territoire 2018-2019 – Demande de subvention

La Présidente expose :

Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales anime, depuis 2015, un deuxième Plan Pastoral Territorial sur les communes de son périmètre de préfiguration. Pour cela, le Syndicat souhaite porter une animation dynamique pour mobiliser largement les différents acteurs intervenant les territoires ruraux pastoraux.

L'enjeu majeur de l'animation générale du PPT est de faire partager au plus grand nombre de partenaires les enjeux du pastoralisme dans les Baronnies pour faire émerger des projets associant une large diversité d'acteurs. En mobilisant les membres du Comité de pilotage, le syndicat assure l'interface entre les financeurs et les acteurs locaux pour élaborer des projets répondant à une stratégie partagée.

L'animation portera sur la période juillet 2018 – décembre 2019. Elle consistera en :

- L'animation de 2 comités de pilotage annuels,
- La participation aux comités techniques avec les financeurs,
- La mise en place de nouveaux outils et actions de communication avec les éleveurs, les acteurs de l'éducation et les professionnels du tourisme pour sensibiliser le grand public et les enfants au pastoralisme et ainsi faciliter la gestion multi-usages des espaces pastoraux,
- La sensibilisation et l'accompagnement des élus des collectivités et des acteurs locaux sur les projets pouvant être développés dans le cadre de ce dispositif, notamment l'acquisition foncière,
- La création de lien avec les autres dispositifs du territoire (en particulier le Plan loup).

L'animateur du PPT veillera aussi à articuler les différents dispositifs financiers pouvant être mobilisés sur le territoire et fera le lien notamment avec les deux PAEC du territoire.

Afin de mener à bien cette animation, la Présidente propose de solliciter le concours financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'Europe dans le cadre de la mesure 16.71 du FEADER selon le plan de financement prévisionnel suivant :


Dépenses	Montant (€ TTC)	Recettes	Montant (€ TTC)
Animation du Plan Pastoral Territorial des Baronnies Provençales :			
- Organisation des temps annuels et participation au comité technique et journées réseau	12 549,53 €	FEADER – 40 %	5 932,78 €
- Sensibilisation des partenaires et des élus et accompagnement à l'émergence des projets			
- Mise en place de temps d'échanges sur des thèmes spécifiques		Région Auvergne Rhône-Alpes – 20 %	2 966,40 €
- Développement d'outils de communication, en lien avec les acteurs locaux			
- Lien avec les autres dispositifs du territoire			
Coûts indirects (15%)	1 882,43 €	Autofinancement	
Frais de déplacement	400 €	SMBP – 40 %	5 932,78 €
Total	14 831,96 €	Total	14 831,96 €



Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente.
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ

